

Procès verbal

Le lundi 14 avril 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean DOUSSAIN.

Secrétaire de la séance : Marie-France OULIEU

Présents : Adeline CABAU, José CLVILLE, Didier DAVID, Jean DOUSSAIN, Nathalie IGLESIAS, Danielle IPINAZAR-LASHERAS, Nathalie LASSALLE, Laurent MASSON, Marie-Claude MERLE, Marie-France OULIEU, Florence ZUNIC

Représentés : Pierre MIQUEU représenté par Nathalie IGLESIAS

Absents et excusés : Delphine CARRERE SENTENAC, Sylvain MERTES, Isabelle SARNIGUET

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal du 21 mars 2025
- Compte Financier Unique 2024
- Affectation de résultat de fonctionnement 2024
- Fixation du taux des taxes locales 2025
- Budget Primitif 2025

Délibérations du conseil :

Délibération sur le compte unique financier - SAINTE CROIX VOLVESTRE 2024 (N° DE_008_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	401 840,23	0,00	35 996,99	0,00	437 837,22
Opérations exercice	532 077,53	611 252,73	214 458,47	132 570,28	746 536,00	743 823,01
Total	532 077,53	1 013 092,96	214 458,47	168 567,27	746 536,00	1 181 660,23
Résultat de clôture		481 015,43	45 891,20			435 124,23
Restes à réaliser	0,00	0,00	60 769,29	43 845,52	60 769,29	43 845,52
Total cumulé	0,00	481 015,43	106 660,49	43 845,52	60 769,29	478 969,75
Résultat définitif		481 015,43	62 814,97			418 200,46

Jean DOUSSAIN, Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par IGLESIAS Nathalie vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Nathalie IGLESIAS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - SAINTE CROIX VOLVESTRE 2024 (N° DE 009_2025)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	401 840,23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	117 297,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	79 175,20
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	481 015,43
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	481 015,43
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	62 814,97

Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	418 200,46
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

TAUX DES TAXES LOCALES 2025 (N° DE_010_2025)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	27,82 %	27,82%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	33,73%	33,73%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	4,21%	4,21%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 27,82%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 33,73%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 4,21 %

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - SAINTE CROIX VOLVESTRE 2025 (N° DE_011_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SAINTE CROIX VOLVESTRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SAINTE CROIX VOLVESTRE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 156 403,95

En dépenses à la somme de : 1 156 403,95

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	286 400,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	291 000
014	Atténuations de produits	8 055
042	Section à section	263 068,4
65	Autres charges de gestion courante	131 320
66	Charges financières	9 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		989 343,46

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	418 200,46
013	Atténuations de charges	4 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 054
73	Impôts et taxes	68 720
731	Fiscalité locale	100 225

74	Dotations et participations	338 144
75	Autres produits de gestion courante	39 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		989 343,46

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	86 400
001	Solde d'exécution section investissement	45 891,2
101	TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE MAIRIE	34 769,29
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		167 060,49

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	96 861,97
040	Section à section	18 053
041	Opérations patrimoniales	10 000
101	TRAVAUX AMENAGEMENT PLACE MAIRIE	42 145,52
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		167 060,49

ADOPTE A LA MAJORITE

Jean DOUSSAIN
Président de séance

Marie-France OULIEU
Secrétaire de séance

